

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE PÉDESTRE

Les Étapes Rémoises – Les Foulées Automnales

Mercredi 21 octobre 2026 – Parc Marcel Lemaire, Reims

Article 1 – Organisation et objet

La manifestation « Les Foulées Automnales » est organisée par l'Entente Family Stade de Reims Athlétisme, en partenariat avec la Ville de Reims, le mercredi 21 octobre 2026 dans l'enceinte du parc Marcel Lemaire à Reims.

Cette manifestation propose des ateliers d'animation et une série d'épreuves pédestres chronométrées et non chronométrées, ouvertes à différentes catégories d'âge, se déroulant intégralement à l'intérieur du parc.

Article 2 – Parcours

Les épreuves se déroulent exclusivement à l'intérieur du parc Marcel Lemaire, sur un parcours combinant :

- l'allée principale du parc (chemin blanc) ;
- un passage sur pelouse.

Le tracé est balisé et sécurisé par l'organisation. Selon l'épreuve, les concurrents effectuent une ou plusieurs boucles (petite boucle, moyenne boucle ou grande boucle), comme précisé à l'article 3.

Article 3 – Programme des épreuves

14h00 – 16h00 : Ateliers famille Adams / Animation mini-stade, avec l'école d'athlétisme (tout public).

Horaire	Épreuve	Catégories (année de naissance)	Distance / Parcours	Tarif
16h30	Course des petits monstres	2018 / 2019 / 2020	6 min – petite boucle	Gratuit
17h00	Course des fantômes	2016 / 2017	1000 m – 2 petites boucles	Gratuit
17h30	Course de la chose	2012 / 2013 / 2014 / 2015	2000 m – 2 moyennes boucles	Gratuit
18h00	Relais famille Adams	Enfants (2018/2019/2020) + Parents (2013 et avant)	500 m (enfant) + 1000 m (parent)	Gratuit
19h00**	5 km Halloween	2011 et avant*	4800 m – 3 grandes boucles (1600 m)	5 €

* Les enfants ayant couru le 2000 m ne peuvent pas participer au 5 km.

** Le port d'une lampe frontale est vivement recommandé pour l'épreuve de 19h00.

Article 4 – Conditions de participation et inscriptions

L'inscription est gratuite pour toutes les épreuves, à l'exception du 5 km Halloween (19h00) dont l'inscription est payante, au tarif de 5 € par participant. L'inscription s'effectue en ligne sur le site ledossard.com.

L'inscription n'est validée que sous réserve de fournir :

- pour les licenciés FFA : leur numéro de licence en cours de validité (saison 2026/2027) ;
- pour les non-licenciés majeurs : un PPS (Parcours Prévention Santé) en cours de validité ; vous pouvez l'obtenir sur le site <https://pps.athle.fr/>
- pour les mineurs non licenciés : une autorisation parentale signée.

Chaque participant s'engage à respecter les catégories d'âge correspondant à son épreuve, ainsi que la règle de non-cumul mentionnée à l'article 3.

Article 5 – Sécurité, assurance, responsabilité, récompenses et image

Sécurité : l'organisation met en place un balisage, un encadrement (bénévoles/signaleurs) et un dispositif de secours adapté à chaque épreuve. Les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs et des services de sécurité.

Assurance / responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la manifestation. Les participants sont couverts par leur licence FFA ou par l'attestation PPS fournie lors de l'inscription. La responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée en cas d'accident résultant du non-respect du présent règlement.

Récompenses : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de chaque épreuve seront récompensés à l'issue de celle-ci.

Droit à l'image : les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos et vidéos prises pendant la manifestation à des fins de communication (Ville de Reims, partenaires, presse), sauf opposition écrite adressée avant l'événement.

Article 6 – Conditions climatiques et annulation

L'organisation se réserve le droit d'adapter, de reporter, de raccourcir ou d'annuler tout ou partie des épreuves en cas de conditions climatiques défavorables (intempéries, vent violent, orage, sol impraticable, etc.) ou pour tout motif lié à la sécurité des participants.

Cette décision relève de la seule appréciation de l'organisation, en concertation avec les services de la Ville de Reims. Elle pourra être prise à tout moment, y compris le jour même de la manifestation, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par les participants. L'information sera communiquée dans la mesure du possible via le lien d'inscription et/ou sur place.

La participation à toute épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.